

Bulletin trimestriel  
Vingt-deuxième année. N° 84  
1er trimestre 2002

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

2002 - 0295  
M<sup>me</sup> Héraly Marcelle  
allée du Jacquemart, 2/12  
1400 Nivelles

# LE BULLETIN

# DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.  
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

## LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par  
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

Association sans but lucratif

### SOMMAIRE

#### Editorial.

Retrouvailles annuelles. Roger Dubois, président. .... 2

#### Les Pensions.

Nouveau mode de calcul de la cotisation de solidarité et du précompte professionnel. .... 3

#### Sur tout.

La boîte aux lettres de votre habitation. .... 4

La lecture publique. .... 4

L'aphasie. .... 4

#### Proses et poésies.

*De la Femme des Lumières à la parité.* Alex Gérard. .... 5

*Huiles.* Marcel Peltier ..... 6

*Microcosmos.* Emilie Dubrunquez. .... 6

*Un souvenir (souriant) de carrière.* Paul Droulans. .... 7

*Ame de paysan.* Antoine Peltier ..... 8

*Comprendre.* Elyse Croix. .... 9

*Vent d'octobre 2001.* Anne-Marie Storm. .... 10

#### Tout sur .

Tout sur l'hospitalisation. .... 11-12

#### Pour vous et avec vous.

La situation financière de l'association. .... 13

Cooptation d'un membre du conseil d'administration. .... 13

Jeudi 16 mai 2002, dîner annuel avec visites guidées. .... 13

Neuvième concours de poésie et de prose poétique. .... 14

Appartement au littoral belge. .... 14

Troisième concours de photographies. .... 15

**In memoriam** ..... 16

## EDITORIAL

### **Retrouvailles annuelles.**

Chaque année, l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise deux journées dans le but de favoriser la rencontre des retraités de l'administration de l'Education nationale, de la Communauté française, des services et établissements de l'enseignement de l'Etat, gérés par la Communauté française et la Communauté germanophone.

L'une de ces journées a lieu en mai, l'autre en octobre. La première a lieu dans une ville ou une région qui diffère d'une année à l'autre ; la deuxième se tient à Nivelles, siège social de l'association. A la première, les retraités se rendent en empruntant les autocars mis en circulation à leur intention par l'association ou en utilisant leur voiture. A la deuxième, les retraités se rendent en utilisant soit le train, soit leur voiture.

L'association accorde à ces journées beaucoup d'importance et, pour favoriser la participation des retraités, elle leur consacre des moyens financiers significatifs.

Aujourd'hui, je souhaite attirer tout spécialement votre attention sur la journée qui aura lieu le jeudi 16 mai 2002 dans le Tournaisis.

Au programme, figure, avant-midi, la visite guidée de l'hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines, un des lieux les plus étonnants qu'il soit permis de visiter en Belgique.

Vers 13 heures, dîner préparé par la section hôtelière d'un établissement d'enseignement et au prix fixé par l'établissement.

Après le dîner, visite guidée d'un remarquable musée de la ville de Tournai.

Les horaires ont été fixés de manière à permettre à chacun de rentrer à son foyer à une heure raisonnable.

Je vous invite vivement à participer à cette journée. Vous ne le regretterez pas.

**Roger Dubois**  
*Président de l'association.*

### **Nouveau mode de calcul de la cotisation de solidarité et du précompte professionnel.**

Un député a interrogé le Ministre des Pensions sur le nouveau mode de calcul de la cotisation de solidarité et du précompte professionnel.

Le ministre des Pensions a répondu que :

*«La cotisation de solidarité est régie par l'article 68 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales, tel que modifié par la loi du 21 décembre 1994 et par l'arrêté royal du 16 décembre 1996, confirmé par l'article 11, 2°, de la loi du 13 juin 1997 et par les articles 23 et 24 de la loi du 12 août 2000.*

*Cet arrêté royal a été pris en application des articles 15, 6°, et 49 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux de pension et des articles 2, § 1, et 3, § 1, 4°, et § 2 de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne.*

*L'instauration de cette retenue traduisait donc la volonté du législateur d'imposer aux pensionnés dont le revenu global en matière de pensions excède certaines limites une participation à l'équilibre budgétaire indispensable à la Belgique pour faire partie de l'Union économique et monétaire européenne, et pour assurer la viabilité de nos régimes de pensions. Cette cotisation doit également renforcer la solidarité entre pensionnés et permettre des adaptations sélectives au bien-être des pensions les plus petites et les plus anciennes.*

*L'importance de cette retenue est établie en tenant compte de l'ensemble des pensions légales et avantages complémentaires alloués à un même bénéficiaire. Toutes ces prestations sont enregistrées au cadastre des pensions sur base des déclarations introduites par les différents organismes qui en sont débiteurs.*

*Quant au précompte professionnel, il constitue un acompte sur l'impôt qui sera finalement dû.*

*Toutes les pensions légales et extralégales périodiques précitées sont prises en considération sur base de leur montant imposable ou de leur montant brut diminué d'un forfait de 5%. Ce montant imposable global permet de déterminer, sur base des barèmes, le précompte total dû.*

*Ce précompte ainsi retenu est versé à l'administration des Contributions directes pour le compte des pensionnés ; il est pris en considération lors du calcul de leur impôt.*

*Sur base de ces principes, les retenues sociales et fiscales ont été adaptées, en octobre 2001, en fonction des derniers renseignements enregistrés au Cadastre des pensions. ».*

Quel que soit son âge, quelle que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin. Une poésie, un texte de prose poétique, un texte de prose, etc...

## SUR TOUT

### **La boîte aux lettres de votre habitation.**

La boîte aux lettres d'une maison ou d'un appartement doit répondre à quatre règles principales.

1. Etre placée en front de rue, à l'entrée de la propriété ou intégrée dans le mur de clôture de celle-ci.
2. Etre facilement identifiée. Pour ce, elle doit comporter le numéro de l'habitation, le numéro éventuel de la boîte et le nom de la personne propriétaire de la boîte.
3. Etre placée à hauteur d'homme, c'est-à-dire entre 80 cm et 1m 50.
4. Avoir des dimensions suffisantes, c'est-à-dire une ouverture de 22cm en largeur et de 3cm en hauteur ainsi qu'une profondeur minimale de 35 cm.

### **La lecture publique.**

Sous le titre «La lecture publique va mal, à qui la faute? », un quotidien bruxellois a consacré tout dernièrement une page entière au problème de la lecture publique sans approfondir toutefois la question.

Par ailleurs, une récente enquête de l'OCDE a montré les graves lacunes en lecture des jeunes francophones – en 23ème position sur 32 en la matière –.

Le ministre Pierre Hazette avait vu juste lorsqu'il avait annoncé, à l'époque où il était ministre de l'enseignement secondaire, des arts et des lettres, qu'il envisageait de modifier le décret sur la lecture publique pour inclure les bibliothèques de jeunesse. C'était une bonne mesure. Mais depuis sa déclaration, on attend.

### **L'aphasie.**

L'aphasie est un trouble du langage et de la communication dû à une lésion cérébrale. Celle-ci résulte le plus souvent d'un traumatisme crânio-cérébral (lors d'un accident de la route, par exemple), d'une tumeur ou d'un accident vasculaire cérébral (embolie, thrombose, hémorragie). L'aphasie reste une problématique mal connue et peu considérée.

L'a.s.b.l. Ensemble est un groupe d'entraide de personnes atteintes d'une lésion cérébrale, composé d'une trentaine de membres dont la plupart sont aphasiques, et de leur famille.

L'association ne reçoit aucune subvention.

Toute contribution financière à son développement sera la bienvenue et peut être versée au compte 001-0944974-76 rue Naniot, 267 à 4000 Liège.

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités pour «Le bulletin des retraités».

### De la Femme des Lumières à la parité.

*A l'époque des Lumières, avec ses nouveaux philosophes, c'est le principe de liberté et d'égalité qui est essentiel. Rousseau publie son «Discours sur l'inégalité».*

*La Révolution, héritière, des Lumières, fera entrer l'égalité dans le Droit. Elle est affirmée dans la «Déclaration des droits de l'homme». Mais il faut préciser.*

*En ce qui concerne les femmes, elles devront attendre bien longtemps pour obtenir l'égalité politique. Voici la réponse du général de Gaule, lors d'une conférence de presse, sur l'éventualité d'une femme ministre : « Peut-on imaginer, qu'un jour, on puisse créer un Ministère du Tricot ! ».*

*Depuis, il y eut Golda Meir, Margaret Thatcher, Indira Ghandi, toutes trois Premiers ministres.*

*Si la Femme des Lumières est remarquable à bien des points de vue, littéraire et social notamment, elle est sans personnalité : ni civile, ni politique. Elle est exclue du «Pouvoir».*

*Il y a mixité mais pas parité. Dans l'Encyclopédie, Diderot définit le mot «citoyen» comme substantif masculin. Si on parle de citoyenne, c'est le sens restrictif d'habitante de la cité. Cependant en ce dix-huitième siècle, il ne manque pas de femmes cultivées. Les salons jouent un rôle important. Notamment ceux de Madame du Châtelet, compagne de Voltaire, elle traduisit les «Eléments de Newton». Madame d'Epinay, pédagogue. Madame de Tencin, mère de d'Alembert. Madame Necker et sa fille, Madame de Staël, celle-ci, ennemie acharnée du misogyne Napoléon. Paris à ses salons, espaces féminins, mais peuplés d'hommes. D'hommes célèbres. Cependant dans l'Encyclopédie, ne figure aucun auteur féminin.*

*Les femmes des classes modestes ne sont pas inactives, ni ignorantes. Mais, comme l'écrit Rousseau, il suffit que leurs connaissances soient tournées exclusivement vers le foyer. Surtout vers le mari. Emile, vous l'aurez deviné. «Citoyennes tricoteuses», elles sont dans la rue, au premier rang des émeutes. Elles iront à Versailles ! Leur existence politique s'arrête dans la rue. Des Femmes des Lumières entrèrent en révolution. Madame Roland mourra sur l'échafaud, pour avoir voulu être un «Homme d'Etat». Elles eurent de brillants défenseurs masculins, Condorcet par exemple.*

*En 1893, les Conventionnels instaurèrent la «mort politique» des Femmes de la Révolution. Un peu plus tard, le code Napoléon consacra leur «mort civile».*

*Faisons un bond dans l'histoire de notre pays. Pour la première fois, en 1949, les femmes votent aux élections législatives. En 1991, abrogation de la loi salique. Les lois de 1976 puis et 1981 apportent de profondes modifications à notre Code civil, elles intéressent les femmes mariées en particulier.*

*En 2002, « L'égalité des hommes et des femmes est garantie » dans la Constitution. Entre la «parité légale» et la «parité de fait», il faudra sans doute encore du temps. Des élus masculins sont inquiets pour leurs mandats !*

*Si la lutte féminine a cumulé, avec succès, dans notre hémisphère, bien des pays de l'hémisphère sud sont toujours à la recherche d'une société équitable.*

Alex Gérard (Nivelles)

## Huiles.

*j'irai  
creuser*

*ouvrir  
la mémoire  
des mots  
gravés*

*j'irai  
pour l'essentiel  
au creux  
du silence*

*l'art  
décortiqué  
ravages  
pour comprendre*

*l'oiseau  
la fièvre*

*l'esprit*

Marcel Peltier (Beloil)

## Microcosmos.

*Emprunté quatre ailes  
A belle et grande aeschne.  
Brave libellule !  
Je n'aurai pas tes yeux.*

*Pourtant serai fidèle  
En traduisant l'été,  
Quand les vies pullulent.  
Sarabande ou mieux ?*

*Le gerris, en silence, patine,  
Brèves empreintes sur la peau de l'eau.  
L'argyronète manie la bulle.  
Oh ! Brusque plongeon d'acier de Martin !*

*L'iris a bonne mine ;  
Les algues font le gros dos  
Sous l'onde qui bouscule,  
S'enroulant soir ou matin.*

*Dans le sous-herbe fou,  
Mille-pattes s'agitent  
Et la tiédeur se hisse  
Au-dessus de la terre.*

*Soleil n'atteint pas le bijou  
Qui sous la feuille s'abrite.  
Rainette glåbre se glisse  
Au creux de sa resserre.*

*Coccinelle rougeoie puis s'envole  
Et monte, ouvrant clair sa machine.  
En cadre choisi, l'épeire au travail,  
S'affaire et brode déjà pour le vent.*

*Sommeil s'attarde à la corolle.  
La tige redresse l'échine.  
L'abeille tangué hors du bercail  
Trouvant plate-forme et auvent.*

*Au grand insecte inquiet,  
J'ai rendu ma licence,  
L'ouvrage diapré  
Qui fait toute sa science.*

Dubrunquez Emilie (Cuesmes)

## Un souvenir (souriant) de carrière.

*Les aléas d'une carrière m'ont amené pendant quelques années, à diriger un Groupe scolaire au Congo belge.*

*Pour planter le décor, disons qu'il règne dans mon bureau une température de plus de 32°, toutes fenêtres ouvertes et que dans les classes il doit faire plus chaud encore.*

*Sous un soleil de plomb passe un rang d'élèves qui reviennent de la gymnastique... des enfants chantent dans une classe lointaine, on entend des voix à gauche et à droite, il est 14h30... Bref, on travaille.*

*Personnellement, alors que je me débats dans les arcanes d'instructions administratives, j'entends clairement les tous petits de 1ère année dont la classe jouxte mon bureau dire « A-BRU-TI ! ».*

*Je dresse la tête, j'ai dû mal comprendre ?*

*Voix du moniteur « Répétez ! » (pron. rèpèpè !)*

*Les enfants « Abruti ! » (pron. habrrouti !).*

*Grand dieu, que fait-on, que dit-on dans cette classe ?*

*Je me précipite dans le local et questionne le moniteur, un brave homme suant sang et eau et qui avait mouillé le bord de l'estrade de toute sa sueur, me montre un petit (6 1/2 ans sans doute) complètement endormi. Voilà, dit-il : « Il est abruti ».*

*Bien sûr, il y avait erreur sur le sens du mot « abruti », endormi aurait mieux convenu.*

*L'intention du maître était de vexer l'enfant afin qu'il se réveille et soit attentif.*

*Il faut dire, que selon la coutume du lieu, on ne mange qu'une fois par jour (assez abondamment en général) le soir, du riz, du manioc ou des haricots. Ca vous assomme un gosse, qui ne se réveillera que le lendemain matin... Ce qui signifie, que ce petit (et les autres aussi d'ailleurs), avait l'estomac vide depuis près d'une journée, que la chaleur à la limite du supportable, incitait au sommeil et que sans doute la leçon de lecture n'était pas particulièrement attrayante.*

*Le moniteur souleva l'enfant par les épaules. Il dormait toujours au point de conserver avec les jambes la position assise !*

*Je fus pris d'une formidable envie de rire ; je ne me souviens pas si on parvint à réveiller l'élève ni comment on s'y est pris, mais je sortis.*

*Non ! Je ne suis pas intervenu, parce que ce brave homme (je tiens à le répéter) parvenait chaque année (et il y mettait un point d'honneur) à faire lire, écrire et parler français de façon simple de 55 à 60 enfants sur les 65 qui lui étaient confiés.*

*Comme quoi, avec des procédés méthodologiquement discutables à notre point de vue d'Européens, on peut obtenir de bons résultats.*

*Entre nous, il avait encore d'autres procédés bien à lui, ainsi le fait de faire répéter cent fois le même mot de vocabulaire, la même tournure de phrase ou le même calcul... jusqu'à ce que chacun le retint. Les parents l'avaient compris, tous voulaient placer leur enfant chez lui.*

*Dictature ! rugiront certains. Allons donc, avec les moyens du bord, dans un pays en voie de développement, où tous les sujets étaient en voie de progression sociale, un moniteur animé d'un immense désir de bien faire et avec du dévouement à revendre travaillait à sa manière au progrès de son pays.*

**Paul Droulans. (Bruxelles)**

## Ame de paysans.

*Au-delà de notre jardin,  
Il y avait la plaine,  
Vaste damier coloré  
De champs, de bois, de prés,  
Jusqu'à l'horizon lointain.*

*Quand les vents de l'automne amassaient les nuages  
Au-dessus des labours envahis de corbeaux,  
Quand des rideaux de pluie noyaient le paysage  
Et que les chemins creux se muaient en ruisseaux,  
Je l'entendais gémir  
Ma plaine.*

*Quand la bise d'hiver mordait les jeunes blés  
Grelottant sans espoir sur la terre gelée,  
Quand la neige étendait son épais manteau blanc  
Confondant ciel et terre en un brouillard dément,  
Je la sentais souffrir  
Ma plaine.*

*Quand le printemps peignait à grands coups de pinceaux,  
Avec des verts, du bleu, le temps du renouveau,  
Il émaillait les prés de fines pâquerettes,  
Dans l'herbe des fossés, posait des violettes.  
Alors, je la sentais frémir  
Ma plaine.*

*Quand l'été revenait, le chant de l'alouette  
Montait chaque matin au-dessus des blés mûrs,  
Les épis craquetaient comme des allumettes  
Sous le soleil de plomb qui surchauffait l'azur.  
Alors, je la voyais vibrer  
Ma plaine.*

*Les ans n'ont pas gommé du cœur de la mémoire  
L'image de ces champs, les couleurs du terroir,  
La vie paysanne, au rythme des saisons,  
L'apothéose d'or au moment des moissons.*

**Antoine Letellier (Gembloux)**

## Comprendre.

*Je n'ai pas voulu entendre le pinson aveugle*

*Je n'ai pas voulu voir mourir*

*le taureau noir*

*la carpe muette*

*le jeune faon*

*Je n'ai pas voulu voir les ongles bleus*

*de l'enfant que l'on a pas voulu*

*Je n'ai pas voulu voir fuir le renard*

*que le piège mordait*

*Je n'ai pas voulu voir le regard perdu*

*des gens près de leur bol de riz vide ...*

*Mais ..... je t'ai trouvé belle*

*en ton manteau de phoque écorché vif*

*Et, un jour, brusquement*

*j'ai compris*

**NATURE**

*Tes terribles colères.*

**Elyse Croix (Mariembourg)**

## **Vent d'octobre 2001.**

*Le vent m'apporte les fracas  
des bombes qui tuent des enfants.  
Ils ne joueront plus au soldat  
bravant le feu inconsciemment.*

*Le vent m'apporte les clameurs  
des mères qui lancent leur désespoir  
Elles ont perdu toute valeur  
famille, maison et bon vouloir.*

*Le vent m'apporte les rumeurs  
qui grondent à tous les échos  
Parmi tous les conjurateurs  
qui attendent un moderato.*

*Le vent m'apporte des combats,  
des assauts et des destructions  
Il transporte la guérilla  
qui tue toute population.*

*Le vent m'apporte les silences  
de ceux qui dirigent le monde  
Quand il s'agit de survivance  
de la foule moribonde.*

*Le vent m'apporte que chagrin,  
les larmes et la désolation  
et du haut de mon strapontin  
je jugule ma compassion.*

**Anne-Marie Storm (Bruxelles)**

## **Tout sur l'hospitalisation.**

Chaque année, un Belge sur dix est hospitalisé à la suite d'une maladie ou d'un accident. Il est donc utile de connaître les droits et les obligations de tout hospitalisé.

La matière est assez complexe. Je me propose de vous en parler sous la rubrique «Tout sur» de deux ou trois numéros de ce bulletin. J'examinerai successivement les choix et les démarches que toute hospitalisation implique.

### **1. Le choix de l'hôpital.**

Si vous devez être hospitalisé, vous devez résoudre ce problème. Votre médecin traitant peut vous conseiller mais vous n'êtes pas obligé de suivre ses conseils. Vous êtes entièrement libre de choisir l'hôpital dans lequel vous désirez être soigné.

Si vous devez être transporté en ambulance à l'hôpital, votre choix de l'hôpital peut en être influencé.

Si vous devez être transporté en ambulance à partir de votre domicile, vous avez le droit de choisir l'hôpital.

Par contre, si vous devez entrer en urgence à l'hôpital et y être transporté par une ambulance du service 100 à partir d'un lieu public ou d'une voie publique, vous n'avez pas le libre choix de l'hôpital. Vous serez transporté dans un hôpital intégré au circuit 100. Toutefois, par la suite, vous pouvez, sous votre responsabilité, demander votre transfert dans l'hôpital de votre choix.

### **2. Votre arrivée à l'hôpital.**

Dès que vous arrivez à l'hôpital, vous vous rendez au service des admissions. L'arrivée à ce service est un moment important : vous devez accomplir des formalités administratives comme la remise de documents, le paiement d'un acompte et la signature d'une déclaration relative au choix de votre chambre.

Ne signez pas la déclaration d'admission sans l'avoir lue.

Prenez le temps nécessaire pour comprendre ce qui vous est proposé.

Notez bien que, lors de l'admission, vous n'êtes pas tenu de signaler que vous bénéficiez d'une assurance hospitalisation.

Lors d'une admission en urgence, vous serez conduit dans une chambre sans devoir procéder à ces diverses formalités. Celles-ci seront remplies plus tard sauf si elles ont été effectuées à votre arrivée par la personne qui vous accompagnait.

### 3. Le choix de la chambre.

Vous devez savoir que l'hôpital ne peut pas vous imposer une chambre de tel type ou de tel type. Vous avez le droit de choisir une chambre commune, ou une chambre à deux lits ou encore une chambre particulière.

Les frais à payer varient selon le type de chambre que vous avez choisi. Le prix des chambres doit être affiché clairement au service des admissions ainsi que dans les chambres.

Voici un relevé des frais selon le type de chambre :

a. en chambre commune, vous payez uniquement votre quote-part personnelle (frais médicaux de médicaments et d'hôtellerie) ;

b. en chambre à deux lits, vous payez votre quote-part personnelle (frais médicaux, de médicaments et d'hôtellerie) et un supplément dont le montant est revu régulièrement par la loi ;

c. en chambre particulière, vous payez votre quote-part personnelle (frais médicaux, de médicaments et d'hôtellerie) et un supplément fixé par l'hôpital et qui varie d'un hôpital à l'autre.

Par frais médicaux, on entend les frais liés à la biologie clinique, aux actes techniques et à la surveillance médicale.

Par frais de médicaments, on entend le coût des spécialités pharmaceutiques que vous devez prendre.

Par frais d'hôtellerie, on entend les frais de la journée d'entretien.

Il est à remarquer que si vous séjournez en chambre particulière pour des raisons médicales, vous payez le tarif d'une chambre commune.

En outre, il faut savoir que l'hôpital est obligé d'accepter votre séjour en chambre particulière si ce séjour est spécifié sur l'attestation médicale de votre médecin traitant.

### 4. Le choix du médecin.

Il est évident que le choix du médecin est lié au choix de l'hôpital.

Vous êtes libre de choisir le médecin parmi les médecins de l'hôpital. Pour fixer votre choix, vous prendrez en considération la qualification du médecin, sa réputation et le montant des honoraires qu'il vous demandera.

L'hôpital est tenu de vous présenter, si vous la demandez et uniquement si vous la demandez, la liste des médecins de l'hôpital précisant, à côté du nom du médecin, sa qualification et le supplément d'honoraires qu'il peut vous réclamer si vous avez choisi une chambre particulière ou une chambre à deux lits ou même parfois en chambre commune.

( à suivre)

## POUR VOUS ET AVEC VOUS

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

### **La situation financière de l'association.**

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire se porte bien financièrement. Son avoir au 31 décembre 2001 s'élevait à 472.400 francs (11.710,49 euros).

### **Cooptation d'un membre du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire procédera, lors de sa réunion du 16 avril 2002, à la cooptation d'un membre en remplacement d'un membre du conseil d'administration, décédé.

Les membres de l'association qui accepteraient de faire partie du conseil d'administration sont invités à en faire part au président de l'association, M. Dubois Roger, directeur général honoraire, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton.

### **Jeudi 16 mai 2002, dîner annuel avec visites guidées.**

Le prochain dîner annuel des retraités aura lieu le jeudi 16 mai 2002 à Tournai.

Ce dîner sera précédé et suivi de visites guidées auxquelles vous serez heureux de participer.

Le dîner aura lieu dans un établissement d'enseignement. Comme d'habitude, le coût sera fixé au plus juste prix et sera perçu par l'établissement qui nous accueillera.

Des autocars seront mis à votre disposition au départ de diverses villes (Bruxelles, Tournai, Mons, Verviers, ...) Le prix du voyage en car sera fixé au plus bas prix.

Tous ceux et toutes celles qui désirent participer à cette journée sont invités à s'inscrire auprès de M. Roger Dubois, directeur général honoraire, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton. Ceux et celles qui prendront l'autocar mentionneront leur nom, prénom, adresse complète, le nombre de personnes qui les accompagneront et l'endroit où ils souhaitent prendre l'autocar.

Il est recommandé de s'inscrire le plus vite possible et avant le 1er mai 2002.

Il ne sera pas adressé d'accusé de réception aux personnes qui se seront inscrites. Quelles ne s'inquiètent pas. Vers le 10 mai 2002, elles recevront les renseignements utiles.

## Neuvième concours de poésie et de prose poétique.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise, cette année, son neuvième concours de poésie et de prose poétique.

Peuvent participer au concours, les retraités des services et établissements de l'enseignement de l'Etat, gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des œuvres présentées au concours est entièrement libre. Les textes doivent comprendre 8 vers (lignes) au moins et 36 vers (lignes) au plus.

Les œuvres présentées peuvent être manuscrites ou dactylographiées. Au verso de chaque texte, l'auteur doit indiquer ses nom, prénom et l'année au cours de laquelle le texte a été rédigé.

Les œuvres présentées au concours seront sélectionnées par un jury.

Premier prix : 200 euros. Deuxième prix : 50 euros.

Les textes doivent être envoyés, en un seul exemplaire, pour le 25 août 2002 au plus tard (date de la poste faisant foi) à M. Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne.

Chaque participant peut envoyer dix textes au maximum.

Le droit de participation est fixé à 1 euro 25 cents par texte. Le montant dû pour les textes envoyés doit être versé, pour le 25 août 2002 au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles.

La remise des prix aura lieu à Nivelles.

## Appartement au littoral belge.

Votre attention est attirée sur le fait qu'il reste un appartement disponible au littoral belge pour la période du 1 au 15 août 2002.

Si vous êtes intéressé par cet appartement, écrivez au président de l'association, M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton.

### Troisième concours de photographies.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise, cette année, son troisième concours de photographies.

En ce faisant, elle veut encourager la retraite active dans le domaine de la photographie.

Peuvent participer à ce concours, les retraités des services et établissements de l'enseignement de l'Etat, gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des photographies présentées au concours est entièrement libre.

Le format des photos est 10 x 15 cm.

Les photographies présentées au concours seront sélectionnées par un jury.

Premier prix : 100 euros. Deuxième prix : 25 euros

Les photos doivent être envoyées ou déposées, en un seul exemplaire, pour le 15 septembre 2002 à M. Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne.

Chaque participant au concours peut présenter dix photos au maximum.

Le droit de participation est fixé à 50 cents par photo. Le montant dû pour les photos envoyées ou déposées doit être versé pour le 15 septembre 2002 au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles.

Les photos seront exposées à Nivelles. La remise des prix aura lieu à Nivelles.

Si vous avez connaissance d'un décès d'un ancien membre du personnel des services et établissements d'enseignement de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez les renseignements suivants : nom, prénom, date de naissance, date du décès, ancienne fonction, lieu des funérailles etc... au président de l'association.

## IN MEMORIAM

### Notre ami Philippe Arnould n'est plus.

Notre ami Philippe Arnould, secrétaire honoraire de l'Athénée royal Marcel Tricot nous a quitté. Il est décédé le 22 décembre 2001. Il était né à Forest le 25 août 1931. Ses funérailles ont eu lieu à Uccle le 28 décembre 2001.

Il était membre du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire depuis le 12 octobre 1999.

Nous présentons à son épouse et à sa famille nos très sincères condoléances.

• Le 27 août est décédé à Ottignies Henri Barvin, instituteur primaire honoraire à l'Athénée royal d'Ottignies. Il était né à Orp-le-Grand le 07 octobre 1921 ;

• le 14 septembre 2001, est décédé à Tournai André Van Wambeke, dans sa 82ème année. Ses funérailles ont eu lieu à Tournai ;

• le 26 novembre 2001, est décédé Robert Debot, professeur associé émérite de l'Université de l'Etat à Liège. Il était né à Ben-Ahin le 2 juin 1919 ;

• le 2 décembre 2001, est décédée à Marche Jeanne Collard, préfète honoraire du Lycée royal de Tamines. Elle était née le 9 février 1916 ;

• le 9 décembre 2001, est décédé à Arlon Hélène Dricot, professeur honoraire à l'Athénée royal d'Arlon. Elle était née le 3 avril 1911 ;

• le 15 décembre 2001, est décédée Denise Emonts, épouse Grosjean, professeur honoraire du Conservatoire royal de Liège. Elle était âgée de 80 ans ;

• le 22 décembre 2001, est décédée Fernande Gonet épouse Loriaux, directrice honoraire de l'Ecole moyenne de l'Etat à Péruwelz. Elle était née à Jumet le 16 février 1910. Ses funérailles ont eu lieu à Waterloo ;

• le 28 décembre 2001, est décédé Jules Laurent directeur honoraire de l'Institut technique de l'Etat d'Izel-sur-Semois. Il était né le 16 juillet 1922 à Villers-le-Gambon ;

• le 4 janvier 2002, est décédé Léopold Douin, professeur honoraire du Conservatoire royal de Liège. Il était âgé de 70 ans ;

• le 10 janvier 2002, est décédé Jean Gabriel, directeur honoraire de l'Ecole d'hôtellerie de l'Etat à Spa. Il était âgé de 82 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Theux ;

• le 14 janvier 2002, est décédé Jean Dewaay, professeur honoraire à l'Athénée royal d'Aywaille et à l'Ecole moyenne de l'Etat à Dolhain-Limbourg. Il était né le 19 octobre 1944 à Baelen ;

• le 22 janvier 2002, est décédé Nelly Quivy veuve Caucheteur, directrice honoraire de l'Ecole normale de l'Etat à Tournai. Elle était née à Tournai le 27 juin 1923 ;

• le 25 janvier 2002, est décédé Jacques Dubuisson, directeur honoraire au Ministère de la Communauté française. Il était âgé de 77 ans ;

• le 30 janvier 2002, est décédée Denise Wiart, épouse Remy, professeur honoraire à l'Ecole moyenne de l'Etat à Dinant. Elle était née à Purnode le 11 mars 1912 ;

• le 5 février 2002, est décédé Jules Chabottaux, directeur honoraire d'un établissement d'enseignement de l'Etat. Il était né à Graide le 17 septembre 1920.

Le président, le vice-président, la secrétaire, le trésorier et les membres du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Quatre euros pour un an

# POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite  
active, fraternelle et solidaire

## LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser quatre euros au compte **000-1337646-16**  
de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire  
à 1400 Nivelles.

Les abonnements prennent cours au 1er janvier de l'année pendant laquelle le  
versement est effectué.

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets